

Québec, le 21 septembre 2018

**MODIFICATION D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 30)**

Éoliennes Belle-Rivière inc.  
270, rue du Parc  
Saint-Bruno (Québec) G0W 2L0

N/Réf. : 3211-12-178

**Objet :** Projet Éoliennes Belle-Rivière sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est / Travaux de construction du parc éolien

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne :

- le certificat d'autorisation délivré le 6 juin 2015, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), telle qu'elle se lisait à cette date, à l'égard du projet décrit ci-dessous :
  - travaux de construction du parc éolien.

Depuis le 23 mars 2018, par l'application de l'article 275 de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives, notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert* (2017, chapitre 4), ce certificat d'autorisation est réputé être une autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

À la suite de la demande de modification datée du 29 juin 2018, et complétée le 14 septembre 2018, j'autorise, en vertu de l'article 30 de ladite loi, les modifications suivantes :

- changement du modèle d'éolienne.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

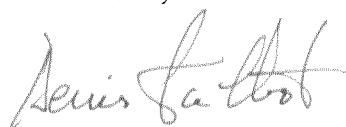
- Lettre de M. Patrick Côté d'Éoliennes Belle-Rivière inc., à M<sup>me</sup> Johannie Martin, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 29 juin 2018, concernant la demande de modification au certificat d'autorisation pour cause de changement au modèle d'éolienne, 2 pages et 1 pièce jointe :
  - WSP pour Éoliennes Belle-Rivière, Société en commandites. *Projet Éoliennes Belle-Rivière – Étude d'impact sur l'environnement, Mise à jour – Volume 7 – Évaluation des nouvelles configurations possibles du projet*, juin 2018, 446 pages incluant 5 annexes;
- Courriel de M. Mathieu Cyr de WSP à M<sup>mes</sup> Johannie Martin et Marie-Eve Fortin, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 14 septembre 2018 à 8 h 28, concernant le dépôt de la mise à jour de l'étude d'impact sur l'environnement, 1 pièce jointe :
  - WSP pour Éoliennes Belle-Rivière, Société en commandites. *Projet Éoliennes Belle-Rivière – Étude d'impact sur l'environnement, Mise à jour – Volume 8 – Réponses aux questions et commentaires du MDDELCC*, septembre 2018, 50 pages incluant 3 annexes;

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour la ministre,



Denis Talbot  
Directeur de l'évaluation environnementale des projets terrestres